



LE PRÉVENANT

BULLETIN D'INFORMATION DESTINÉ AUX MÉDECINS ET AUX AUTRES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DE LANAUDIÈRE - Vol.29 , no 18

Mai 2020

APPEL À LA VIGILANCE

COVID-19

Mise à jour du 25 mai 2020

Épidémiologie de la COVID-19 dans Lanaudière

Mise à jour des indications régionales pouvant justifier un TAAN

pour la COVID : Groupe 6

Épidémiologie de la COVID-19 dans Lanaudière

En date du 23 mai 2020, 3 756 cas confirmés par laboratoire ou par lien épidémiologique avaient été déclarés à la DSPublique de Lanaudière, dont 1 342 travailleurs de la santé (dépistés davantage que la population générale) et 586 cas en milieu fermé (CHSLD, RI, RPA, RI-RTF).

De ce nombre :

- 2 644 personnes sont rétablies
- 164 sont décédées (moyenne d'âge 83,1 ans; de 54 à 100 ans)
- 61 % des cas sont des femmes et 39 % sont des hommes
- 16,4 % des cas ont 70 ans ou plus
- Âge moyen des cas : 48,2 ans
- Âge médian des cas : 48 ans
- 36 % des cas au Nord, 64 % au Sud

Évolution communautaire de la COVID-19 : Voir graphique disponible en annexe.

Mise à jour des indications régionales pouvant justifier un TAAN pour la COVID : Groupe 6

Depuis les dernières semaines, le gouvernement a annoncé une levée progressive de certaines mesures de distanciation sociale. Sur le plan régional, cette levée progressive est à géométrie variable, en fonction du profil épidémiologique propre à chaque MRC. Il est attendu qu'une augmentation des contacts sociaux se produise, menant à une augmentation de la transmission communautaire de la COVID-19 dans Lanaudière, comme ailleurs au Québec.

Comme décrit dans le bulletin [Le Prévenant du 7 mai 2020](#), le MSSS a progressivement augmenté la capacité de dépistage pour la COVID-19 et a élargi ses critères de dépistages en passant par des groupes G1 à G6. Ceci vise à augmenter notre capacité à repérer et isoler les cas positifs dans la communauté, ainsi qu'à retracer et isoler leurs contacts étroits, ralentissant la propagation de l'épidémie. Sur le plan régional, en a découlé la réouverture de centres dédiés de dépistage (CDD), qui ne sont présentement pas utilisés à leur pleine capacité.

Le directeur de santé publique de Lanaudière, en concertation avec le CISSS de Lanaudière, a donc révisé les modalités d'application du groupe 6 qui se déclinent comme suit :

Indications régionales (Directeur de santé publique de Lanaudière) pouvant justifier un TAAN pour la COVID : Groupe 6

- **Toute personne symptomatique (Groupe A¹ ou B²) résidant dans la région de Lanaudière et désirant être dépistée**
- **Toute personne (symptomatique ou non) résidant dans la région de Lanaudière ayant été en contact³ avec un [cas clinique ou confirmé](#) COVID-19**

¹ Groupe A - UN des symptômes suivants :

- Fièvre (> 38 °C) OU Toux récente ou toux chronique exacerbée OU Difficulté respiratoire OU Anosmie d'apparition brutale sans congestion nasale avec ou sans agueusie.

² Groupe B - Au moins DEUX symptômes parmi les suivants :

- Un symptôme général : douleurs musculaires, céphalée, fatigue intense ou importante perte d'appétit.
- Mal de gorge
- Diarrhée

³ Contact étroit : soit à risque d'exposition élevé ou modéré (réf : <https://www.inspq.qc.ca/publications/2902-mesures-cas-contacts-communaute-covid19>, dans les jours suivants le contact (incubation moyenne 5 à 6 jours ref : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002603/>)

Rappel sur les autres groupes définis par le MSSS (G1 à G5) – Dépistage COVID-19⁴

G1	<p>Les patients symptomatiques hospitalisés ou qui nécessitent des soins réguliers en milieu hospitaliers, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les patients hospitalisés symptomatiques (incluant les tests requis pour la levée d'isolement); - les patients symptomatiques des unités d'hémodialyse; - les patients symptomatiques à l'urgence (ou en clinique médicale) dont l'état justifie une hospitalisation OU qui présentent des facteurs de risque de complications; - les femmes enceintes symptomatiques au 3^e trimestre; - les personnes devant accompagner une femme à un accouchement, lorsque symptomatique à la fin de la grossesse.
G2	<p>Les professionnels de la santé symptomatiques en contact direct avec les patients, incluant les services ambulanciers, dont le retrait causerait un bris de service (incluant les tests requis pour les mesures de retour au travail).</p>
G3 ⁵	<ul style="list-style-type: none"> - Les usagers et le personnel dans des milieux d'hébergement tels que les CHSLD, les RPA et les RI-RTF, dès qu'un nouveau cas positif non isolé est identifié. - À la sortie des usagers d'un centre hospitalier qui sont dirigés vers un milieu de vie comme un CHSLD, RPA, RI-RTF. - Personnes symptomatiques habitant dans d'autres milieux à risque (ex : refuges pour itinérants, RI, etc.). - Dans des milieux de vie hébergeant des personnes âgées (plus de 70 ans) sur recommandation du directeur régional de santé publique.
G4	<p>Les personnes symptomatiques de toutes les communautés (incluant les autochtones, les milieux en réouverture : écoles, milieux de garde, manufactures, mines, constructions, etc.)</p>
G5	<p>Les premiers répondants ou travailleurs du système de sécurité publique (ex. : policiers et pompiers, agents des services correctionnels) et autres travailleurs symptomatiques fournissant des services jugés critiques/essentiels.</p>

Pour davantage de précisions, vous référer au document du MSSS « [Questions – réponses concernant les prélèvements et analyses TAAN pour la COVID-19](#) », mis à jour le 6 mai.

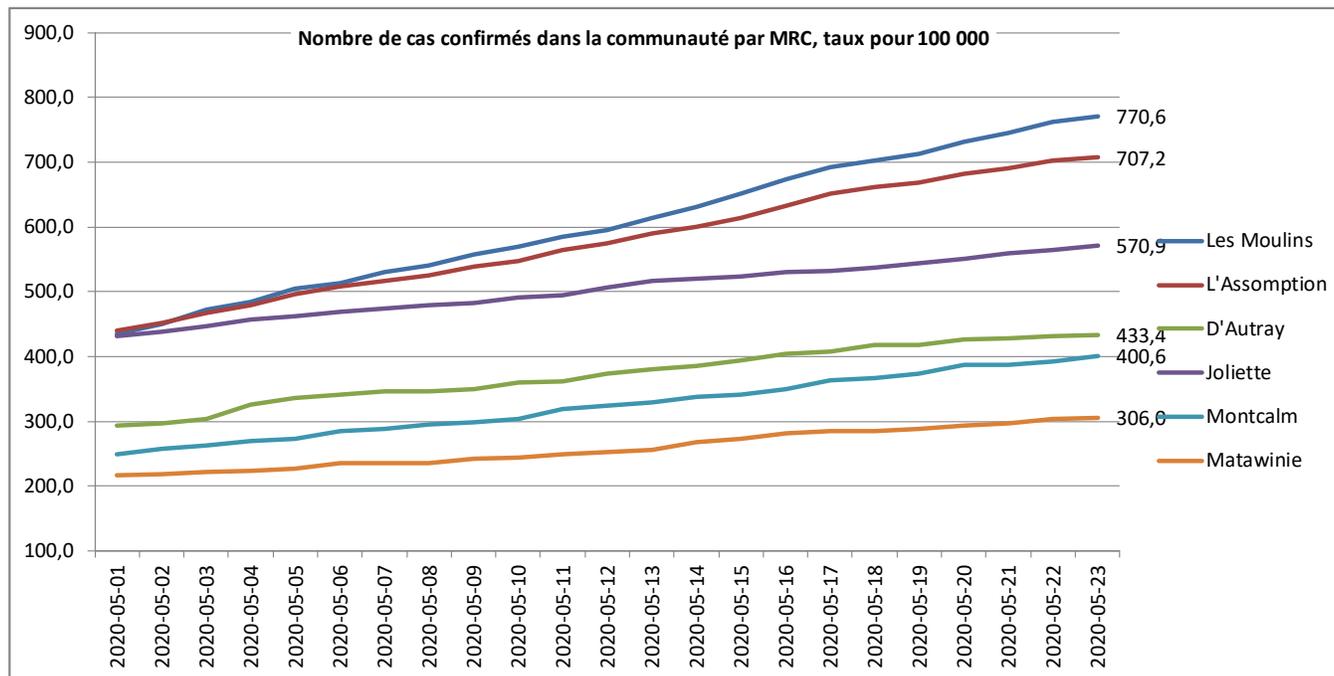
Pour une sensibilité optimale, il est recommandé d'effectuer le prélèvement ~48h après le début des symptômes. Un test ayant un résultat négatif qui a été effectué dans les premières 48 heures suivant le début des symptômes devrait être refait lorsque la suspicion clinique demeure.

⁴ Pour plus de détails, consulter les *Directives cliniques aux professionnels et au réseau pour la COVID-19*, disponibles au : <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/directives-cliniques-aux-professionnels-et-au-reseau/depistage/>

⁵ Pour plus de détails concernant les CHSLD, se référer au document suivant : *Recommandations concernant les prélèvements et analyses TAAN pour la COVID-19 dans les CHSLD (incluant les installations avec mission CHSLD)*, disponible au : https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/documents/coronavirus-2019-ncov/20-MS-02908-41_PJ_Annexe_Analyses-COVID-19-CHSLD_2020-04-25.pdf

ANNEXE

Évolution communautaire¹ de la COVID-19 (taux pour 100 000 habitants) pour les différentes MRC de la région.



¹ Ces taux par 100 000 habitants incluent les cas confirmés (par laboratoire ou par lien épidémiologique, selon les [définitions provinciales en vigueur](#)) ayant une adresse de résidence dans la communauté, excluant les résidents en milieu de vie fermé (CHSLD, RI, RPA, RI-RTF)

RAPPEL IMPORTANT

Pour joindre le service des maladies infectieuses, **veuillez communiquer durant les heures ouvrables (8 h à 16 h) au 450 759-6660 ou au 1 855 759-6660, poste 4459**. Au besoin, laisser un message détaillé, un retour d'appel sera fait dans les plus brefs délais. La déclaration d'une MADO peut également être effectuée par télécopieur (450 759-3742).

Un service de garde en santé publique est disponible **en dehors des heures ouvrables** en téléphonant au **450 759-8222** et en demandant le **médecin de garde en santé publique**.

Formulaire de déclaration d'un cas de COVID-19 par un médecin :

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2020/20-210-103W.pdf>

Publication

Direction de santé publique
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

Responsable de la publication et rédaction

D^{re} Joane Désilets, médecin, adjointe médicale en maladies infectieuses
D^{re} Maryse Cayouette, microbiologiste-infectiologue
Dr Nicolas Parenteau, médecin résident en santé publique et médecine préventive (R3)

Avec la collaboration de :

D^r Richard Lessard, Directeur de santé publique
Lucie Bastrash, adjointe à la direction de santé publique
Dominique Martel, chef d'administration des programmes maladies infectieuses et santé environnementale

Mise en page

Manon Gingras, équipe de santé environnementale et maladies infectieuses

© Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, 2020

Dépôt légal

Deuxième trimestre 2020

ISSN 1718-9497 (PDF)
1920-2555 (en ligne)

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

La version PDF de ce document est disponible à la section *Santé publique*, dans la rubrique *Documentation* sous l'onglet *Professionnels de la santé* du site du CISSS au :

www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca

À la condition d'en mentionner la source, sa reproduction à des fins non commerciales est autorisée.

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière

Québec 